Après que son prédécesseur, l'abbé Barthélémy Pons, ait signalé, dans le compte rendu de visite pastorale de mai 1876 <sup>1</sup>, le mauvais état de l'autel dont la pierre était écornée, Léon Mocquin et le Conseil de Fabrique, dans la séance du 2 juillet 1882, constatent l'urgence de le changer. Pourtant, lors d'une prochaine séance, par manque de moyens, ce changement d'autel sera abandonné au profit d'un projet de réparation.

Volance tremertoulle du dour frieller, foto de la Vintation
De la Q. g. Morgo . Compaine Dimanche aguer la Centocoto.
L'an mot huit cent quatre orige down as be down du mois
To putter le Comme de l'aleigne, d'ament consegué s'on tour
per riances, som la printence do M' Gione Bonhomme.
Staron potents mi dein alloques, Cavi Mijoan Viliagre, Marie
Mi Blain What Riverion; M'Many Jean , Your taire; Mi Orene
Astograts, Magnetten and Backane Gochac, Mangrattine.
de Comert de l'alreque étactimente à dollibein sur une
acquartion ben injurtante -il d'agerrais de congelaces Mante majeur
Con pourques le Course de Palugne conquenant perfectencent
galice comerous de unglaces, Coplan tot possible, Ce Martin Matol anam
tout our on euro, par un autot the convenable, a Doligio
Il Mills Marguin, Con so in Course from faire une quite an
from own we remorphism dan Certifigo in dan les profaires que
dependent de Grenner. Ce. Chatean.
De juguelation parameran doute from dispose or semble
withamer To ters in view la plus andonts le remplacement.
files one on la fuirena scille De Metre Parqueur Nesm. Churtymans
Il on a orande que les habitantes ne praissont jou ben parorett per
mulgri leur Genne volente vono ex aide à la fre
Conform en différentes causes que le Course, Minguramentes
Course De and lie la population a jour le Contorn de cotte
la affanda on extigation de par Canoquem.
of another.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ce compte rendu est intégralement lisible dans le bulletin *Parle-moi de RLC* de 2004.

Séance trimestrielle du deux juillet, fête de la Visitation de la Ste Vierge. Cinquième dimanche après la Pentecôte

L'an mil huit cent quatre vingt deux et le deux du mois de juillet, le Conseil de Fabrique, dûment convoqué, s'est réuni à l'issue de la messe paroissiale au presbytère, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pierre Bonhomme. Étaient présents M. Léon Mocquin, curé; M. Jean Tisseyre, maire; M. Blaise Vidal, trésorier; M. Maury Jean, secrétaire; M. Pierre Artozouls, marguillier et M. Zacharie Péchou, marguillier. Le Conseil de Fabrique était invité à délibérer sur une acquisition bien importante. Il s'agissait de remplacer l'autel majeur qui se trouve hors d'usage par un autre plus digne du lieu saint. C'est pourquoi le Conseil de Fabrique comprenant parfaitement qu'il convient de remplacer, le plus tôt possible, le Maître-autel ancien tombant en ruines, par un autel plus convenable, a délégué M. l'abbé Mocquin, curé de la paroisse, pour faire une quête ou pour ouvrir une souscription dans le village et dans les métairies qui dépendent de Rennes-le-Château.

La population paraît sans doute bien disposée et semble réclamer de tous ses vœux les plus ardents le remplacement du vieil autel principal par un autel qui excite en eux la Foi la plus vive et la présence réelle de Notre Seigneur, Jésus Christ; mais il est à craindre que les habitants ne puissent, vu leur pauvreté et malgré leur bonne volonté, venir en aide à la Fabrique. C'est pour ces différentes causes que le Conseil, s'inspirant des vœux unanimes de la population, a prié le Pasteur de cette paroisse de vouloir bien se transporter à domicile pour recevoir les offrandes ou cotisations de ses paroissiens.

Comme se wy avantha de mation à sumsthe à la delle se de l'action à summe le l'action de la delle a la delle se se la seine a set levie après que me la maine.

M'le Cour a accepte de se transperter dem la maine.

Jair a Bonne. le Charan les au mor, es jour a dessur moderne de Maire.

M'le Maire. M'le Guiden . M'le Constant . M'le Constant .

M'le Minion - M'le Jacobare . M'le Margatta .

M'le Margaretta.

Comme il n'y avait plus de matière à soumettre à la délibération Du Conseil de Fabrique, les présents membres ont, après lecture, Signé le dit procès-verbal et la séance a été levée après que M. le curé a accepté de se transporter dans les maisons. Fait à Rennes-le-Château les an, mois et jour ci-dessus Indiqués.

M. le Maire. M. le Président. M. le Curé Tisseyre Bonhomme L. Mocquin M. le Trésorier. M. le Secrétaire. M. le Marguillier. Vidal Maury Artozouls M. le Marguillier. Péchou